

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 855002	Date d'inspection Le 24 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie L'Enfant Magique Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-4069	
Adresse 47 avenue Du Village Campbellton NB E3N 3G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	05 déc. 2022	
Commentaires : Deux membres du personnel ont un certificat de secourisme expiré. Prévu de prendre leur formation en le samedi 3 décembre 2022. Ces membres du personnel ne peuvent être seuls avec des enfants en aucun moment.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	05 déc. 2022	
Commentaires : Le certificat au dossier de deux membres du personnel est expiré. La copie du certificat valide doit être ajouté lorsque la formation sera suivi avec succès.			
Commentaires généraux			
- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi d'inspection de renouvellement s'est fait par courriel. - La garderie éducative rencontrera les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis lorsque les membres du personnel auront réussi la formation de RCR. La licence est recommandée pour une autre année et un suivi de non-conformité sera fait.			

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 octobre 2022

Date

original signé par
Manon Goulette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 octobre 2022

Date